Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 9 octobre 2018
N° 772

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet de loi PACTE est voté en première lecture à l'Assemblée nationale :

Bruno Le Maire salue le travail des députés de tous bords qui ont participé à l'amélioration du texte

L'examen du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) qui a débuté le mardi 25 septembre a été adopté aujourd'hui en première lecture à l'Assemblée nationale.

Porté par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, et **Delphine Gény-Stephann**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des Finances, le projet de loi PACTE a une double ambition : lever les obstacles qui freinent la croissance de nos PME et associer davantage les salariés à la vie et aux résultats de l'entreprise.

« *Aujourd'hui, nos entreprises peinent à croître à la même cadence que chez nos voisins européens. La loi PACTE donne à ces entreprises des moyens de se financer, d'innover, et de créer des emplois. Mais ce n'est pas tout ; l'enjeu du texte est aussi de mieux partager la valeur avec les salariés, pour qu'ils bénéficient en priorité du succès de leur entreprise* » Delphine Gény-Stephann.

Le projet de loi PACTE est d'abord un texte de dialogue. Précisément, c'est le fruit de 12 mois de concertations, de discussions, d'échanges avec les entrepreneurs et les salariés pour formuler des propositions au plus près de leurs attentes. Une consultation publique en ligne a ensuite permis de recueillir plus de 60 000 votes sur ces propositions.

Le texte a également été enrichi par un travail commun avec les députés. Plus de 2 200 amendements ont été déposés lors de la Commission spéciale présidée par Olivia Grégoire, et dont le rapporteur général du texte est Roland Lescure. Par la suite, l'examen du projet de loi PACTE en première lecture à l'Assemblée nationale a donné lieu à des débats de qualité dans un climat serein qui ont fait évoluer le gouvernement sur un certain nombre de sujets, et notamment sur la participation ou la transparence des salaires. Cette co-construction était essentielle pour parvenir à un texte ambitieux et équilibré.

« Je souhaite remercier tous les parlementaires qui ont réfléchi et débattu avec nous pour enrichir ce texte. Ce débat sur la loi PACTE a fait honneur à la République française. Grâce à ce plan d'action, nous continuons la transformation de notre modèle économique et nous faisons un grand pas vers la nouvelle prospérité française » Bruno Le Maire.

Concernant les prochaines étapes de la procédure législative, le projet de loi PACTE sera examiné en commission au Sénat à partir de janvier 2019. Après cet examen, le texte sera discuté et voté par les sénateurs en séance publique.

Contact presse :
Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr